

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE
Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D01-06 12 2022
Convocation : 28 11 2022

Comité Syndical du 6 décembre 2022

Objet : Demande contribution statutaire 2023 au Département du Tarn

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	18
Nombre de membres suppléants présents :	00
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Mesdames MOULIADE Régine, REDO Aline, SOULIE Christiane

Messieurs PUECH Christian, MALET Christian, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, SOUYRI Joël, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, VIGROUX Didier, DOUZIECH Florent, BRIERE Alex, BOHERE Jean-Christian

Pouvoirs

Absents : HERIN Christophe

Absents Excusés : AZAM Rolande, VALIERE Jean-Paul, SCHULTHEISS Pierre, PAILLAS Pierre, BONNET Michel, ESCOUTES Jean-Marc, RUFFEL Francis

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Vu la délibération de la commission permanente du Département du Tarn du 13 mai 2005 décidant d'adhérer au Syndicat mixte de rivière Cérou Vère, d'approuver les statuts de celui-ci et fixant la contribution statutaire du département qui est liée au nombre d'habitants concernés par le périmètre du syndicat (*selon le dernier recensement INSEE*).

Vu l'arrêté de création du Syndicat mixte de rivière Cérou Vère de la Préfecture du Tarn du 29 juin 2005 validant les statuts et déterminant les collectivités adhérentes dont le Département du Tarn.

Vu l'arrêté inter préfectoral du 1^{er} octobre 2019 modifiant l'arrêté de création du 29 juin 2005, portant extension du périmètre du Syndicat Mixte de Bassin Cérou-Vère et approbation des statuts

Vu l'arrêté inter préfectoral du 17 juin 2022 portant transformation du Syndicat Mixte de bassin Cérou Vère en établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) et approbation des statuts modifiés

Le président propose de solliciter le Département du Tarn pour lui demander sa contribution forfaitaire maximale pour les dépenses de fonctionnement liées aux missions de coordination et d'animation relevant de la gestion globale et durable de l'eau sur la base du nombre d'habitants tarnais concernés par le périmètre du syndicat à savoir :

Nombre d'habitants concernés (dernier recensement INSEE 81 communes tarnaises).	Aide forfaitaire minimale	Contribution statutaire du Département du Tarn
42 137	0.15 €	6 320.55 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'assemblée autorise Monsieur Le Président à demander la contribution au Département du Tarn et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h00.

Fait et délibéré en séance, le 6 décembre 2022

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le : ...12/12/2022.....

Transmise au Représentant de l'Etat le : ...12/12/2022.....